L’Association Saumon-Rhin a pour objectif de promouvoir l’image du saumon et de favoriser sa réintroduction dans le Rhin et ses affluents. Le rêve consiste à imaginer qu’à très long terme,le saumon se reproduise en masse dans les rivières, comme ce fut le cas parait-il avant 1960, permettant des retombées économiques “sans précédent” sur le tourisme. Saumon-Rhin a déjà perçu beaucoup de crédits publics (CG68, CG 67, Agence de l’eau Rhin Meuse, etc.), mais il semble que les résultats constatés ne soient pas à la hauteur des subventions obtenues.

Une politique d’alevinage intensif mais un manque manifeste de cohérence

Depuis 20 ans, des millions d’alevins de saumons ont été déversés dans les rivières alsaciennes par l’Association, avec cet espoir d’y réimplanter durablement ce migrateur emblématique. Mais cette action souffre d’incohérences manifestes.

• Pendant que Saumon-Rhin envoie dans la rivière des alevins de saumons, d’autres Associations déversent sans concertation et dans les mêmes cours d’eau des tonnes de truites arc-en-ciel, élevées en pisciculture aux granulés (4). Ces truites deviennent de gros prédateurs pour les alevins de saumons. Le chabot apprécie également ce mets de choix. Dans le même temps, les silures et les aspes pullulent (depuis le début des réintroductions de saumons) dans le Rhin inférieur (2), prélevant de manière très significative les saumons pendant la dévalaison et la montaison. Saumon-Rhin se serait aperçu de son erreur lorsque la population de chabots a été multipliée par dix (2), alors que le taux de survie des alevins de saumon chutait brutalement. Il semble que l’Association ait renoncé à ce genre de lâcher, en préférant les rivières plus en aval. Transformer le saumon en poisson-fourrage illustre assurément un certain luxe financier…

• D’autres associations militent pour le grand cormoran et du héron cendré, pêcheurs redoutables. Ce sont des espèces protégées, dont acte. Mais il est bon de savoir que chaque individu consomme entre 300 et 400 grammes de poisson par jour. En 2007, 1100 couples de hérons étaient recensés en Alsace par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) (6). La même année, 1800 cormorans étaient recensés lors d’une campagne organisée par l’Onema (17). L’ensemble de cette population consomme donc plus d’une tonne de poisson par jour, uniquement pour l’Alsace !

• A cela s’ajoutent divers problèmes non ou mal pris en compte:

– la surpêche du milieu halieutique épuise des stocks déjà considérablement affaiblis,

– les pathologies des élevages intensifs et le saumon OGM menacent ce qui reste des souches de saumons sauvages,

– enfin, les rares saumons qui ont réussi ce parcours du combattant jusqu'à leur remontée dans le delta du Rhin sont pêchés (plus de 10 000 par an) par les Hollandais (8).

Un résultat chiffré : 22 individus seulement à la passe du barrage d'Iffezheim…

Le saumon est censé accomplir son cycle de vie en mer, et revenir au stade adulte à son lieu de naissance en eau douce pour se reproduire. **La réussite d'une opération de réintroduction ne se mesure donc pas aux alevins qui échappent aux prédateurs, mais aux adultes qui reviennent frayer**. Au niveau de la passe à poissons d'Iffezheim sur le Rhin, seuls quelques dizaines d'individus adultes sont comptés à leur retour vers leurs frayères natales. Le chiffre a été de 22 individus en 2012 (3). Historiquement, les retours étaient plus nombreux puisqu'en 2002, il s'en dénombra jusqu'à 94. Depuis 2008, la fréquentation de la passe à poissons est en chute libre, à cause, selon Saumon-Rhin, *« de travaux affectant son fonctionnement*« . Néanmoins, en 2007 (avant travaux), le nombre de retours n'était que de 62.

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin, dans son rapport n°167 (8), **estime à un minimum de 300 le nombre d'adultes de retour de mer permettant de considérer la population de saumon comme stabilisée. Au bout de 20 ans d'alevinage intensif, on est donc à moins de 7% de l'objectif visé**. L'Onema, responsable officiel du suivi du RPH (Réseau Hydrobiologique et Piscicole), n'a d'ailleurs jamais pêché de saumon adulte dans aucun des affluents du Rhin depuis le début des années 90 (2).

Il y a bien de temps en temps quelques témoignages de saumon pêché (de manière tout à fait confidentielle) par des particuliers, mais rien ne prouve que ces prises proviennent bien de l'endroit où on attribue la capture.

Avant 2000, Saumon-Rhin et le CSP pêchaient des saumons adultes dans le Rhin en aval d'Iffezheim. En 1996 par exemple, 32 ont été pêchés puis relâchés dans les

affluents en amont (dont La Bruche). Entre 2000 et 2006, 23 saumons auraient été pêchés à Avolsheim sur la Bruche (3). Cela paraît vraisemblable puisque les saumons, une fois passé le barrage d'Iffezheim, se retrouvaient dans un cul de sac, bloqués par le barrage de Gambsheim. L'Ill puis la Bruche étaient leurs seules échappatoires. En 2006, la passe de Gambsheim est entrée en fonction ouvrant ainsi un verrou, mais déplaçant le cul de sac plus haut. Depuis cette date, ni l'Onema ni Saumon-Rhin ne pêchent plus de saumon dans l'Ill ou ailleurs sur les affluents du Rhin (2)et(3). Ce qui apparaît normal, puisqu' il n'y a plus d'affluent alsacien entre Gambsheim et la centrale de Strasbourg, en amont. Chaque année, l'Association Saumon-Rhin prélève les saumons transitant par la passe de Gambsheim. Nous n'imaginons pas qu'ils soient relâchés dans les affluents du Rhin pour faire croire à un retour miracle. Que deviennent-ils ?

Compte tenu de ces facteurs extrêmement lourds, il suffirait d'empoissonner les cours d'eau avec du saumon d'élevage de toutes tailles, provenant de Chanteuges (Haute-Loire) par exemple, au gré des besoins des pêcheurs qui pourraient exercer leur loisir, sans vouloir s'immiscer à tout crin dans le cycle migratoire complet que d'autres enjeux détruisent. L' objectif de réintroduction serait atteint à moindre frais.

Le retour du saumon dans nos rivières : un boniment organisé ?

Ne pouvant s'appuyer sur des statistiques de capture incontestables, Saumon-Rhin prétend mettre en évidence le retour du saumon dans les affluents du Rhin en démontrant la présence de frayères (10). Or, mis à part une analyse génétique, rien ne permet de distinguer une frayère de truite d'une frayère de saumon. C'est donc après analyse ADN ce qu'a démontré l'Association en 1996, identifiant formellement dans la Bruche trois nids de saumons (11) . Il faut néanmoins préciser que l'opération a été effectuée juste après un lâché d'individus adultes préalablement prélevés en aval d'Iffezheim (11). Dans ces conditions tout à fait particulières, on ne peut pas prétendre à un retour naturel du saumon.

Depuis 2006 par ailleurs (année d'ouverture de la passe de Gambsheim), l'Association attribue aux grands salmonidés migrateurs toute frayère de plus de 0,5m² (10). C'est oublier qu'une des frayères analysée en 1996 et attribuée formellement à des truites communes mesurait plus de 2,3m² (11). Et malgré ces preuves scientifiques, cette frayère de truites communes est maintenant comptabilisée dans les frayères de grands salmonidés migrateurs recensées en 1996, ce qui n'est pas admissible.

En cumulant pour la circonstance les frayères de truites et les frayères de saumons, l'Association Saumon-Rhin entretient un « flou artistique » qui lui permet de continuer à soutenir que les saumons se reproduisent naturellement en masse dans la Bruche, ce qui est loin d'être prouvé… et qui semblerait même erroné compte tenu des informations disponibles.

Des prescriptions de passes à poissons démesurées par rapport aux besoins et aux enjeux

Il n'est pas question de déroger à la loi recherchant le bon état écologique des rivières: les ouvrages doivent s'y conformer. Mais force est de constater que l'Administration impose aux riverains et usagers de l'eau des prescriptions démesurées pour assurer le passage d'hypothétiques saumons au niveau des seuils et des barrages. Des passes à poissons surdimensionnées qui devraient permettre le passage de saumons à taille de silure !

A titre d'exemple, trois passes à poissons ont été créées à Molsheim et Avolsheim (67) pour un montant total de travaux de 600 000 euros (financés sur fonds publics) (5). Le CG67, maître d'œuvre sur deux ouvrages, a passé le marché… à lui-même, puisque la réalisation a été confiée au Parc de Travaux du CG67 qui a remporté le dit AO. Des travaux moitié moins coûteux auraient largement suffit pour les poissons réellement présents dans la Bruche à cet endroit.

Les passes à poissons d'Iffezheim et Gambsheim sur le Rhin ont coûté chacune 10 millions d'euros : une somme considérable et dont on attend les bénéfices écologiques à hauteur des investissements. Or comme nous venons de l'expliquer, si le saumon y passe occasionnellement, c'est uniquement dû au fait que les Associations déversent des millions d'alevins chaque année dans le Rhin et ses affluents.

D'après l'Association Saumon-Rhin, des saumons viendraient se reproduire dans la Bruche et dans les autres rivières. Aucune preuve n' a toutefois été apportée, aucun géniteur identifié. La seule présomption se limite à des « frayères potentielles ». Rien à voir avec une population effective.

Il semble intéressant de croiser l'ensemble des chiffres (3):
– 22 saumons comptés en 2012 au niveau de la passe d'Iffezheim sur le Rhin ;
– 53 à Gambsheim (en amont d'Iffezheim et de la confluence de l'Ill) ;

– l'Association Saumon-Rhin aurait recensé 32 frayères sur les affluents de l'Ill (3) (soit plus de 50 adultes). Selon Saumon-Rhin, » *les poissons n'empruntant pas la passe à poissons d'Iffezheim passeraient par l'écluse ».* Ainsi, selon les recensements de Saumon-Rhin, nous aurions donc plus de 80 saumons adultes qui auraient transité par l'écluse, soit trois fois plus d'individus que par la passe à poissons. Un aménagement qui a coûté plus de 10 millions d'euros serait donc beaucoup moins efficace qu'une simple écluse. Et dans ce cas, pourquoi les saumons ne remontent-ils pas tous jusqu'à Bâle ?

La pollution de l'eau : le facteur limitant… et coupablement passé sous silence

Prétendre que l'on va restaurer les populations d'espèces migratrices et patrimoniales du passé en ayant dégradé de manière rédhibitoire la qualité des eaux est une chimère. A quoi bon en effet ré-empoissonner dans des eaux impropres au développement voire à la survie des espèces concernées ? Hélas, le Rhin et son bassin sont en ce domaine très loin du bon état écologique.

L'eau des rivières alsaciennes est extrêmement polluée et reste impropre à la colonisation de poissons comme le saumon. Dans le rapport 167 pré-cité de la CIPR (8), les différents facteurs limitants sont identifiés ; en ce qui concerne le facteur "qualité des eaux", le rapport explique ainsi : *"On ne dispose pas de données sur la problématique des micropolluants dans les rivières de frai et de grossissement. En l'état des connaissances, les médicaments à usage humain tels que les hypolémiants, les produits analgésiques, les bêtabloqueurs et les antiépileptiques sont des contaminants très répandus dans les eaux de surface. Une évaluation globale du risque d'impact de résidus médicamenteux dans le milieu n'est actuellement possible que dans certaines limites, car les données validées sur les effets écotoxiques des médicaments et de leurs métabolites sont très rares dans la biographie. La plupart des données publiées se rapportent à la toxicité aigüe sur les organismes aquatiques. Les effets chroniques de médicaments sur les compartiments environnementaux 'eau/sol' et les effets neurotoxiques et endocrinotoxiques, par exemple sur la fertilité et le ratio sexuel des poisson, sont pratiquement inconnus".*

Le rapport conclut malgré cela que le facteur "qualité des eaux" n'est pas un facteur limitant, avec pour seul argument… qu'il n'y a pratiquement aucune connaissance en la matière !

En pratique, il a été établi scientifiquement que le **saumon vivant dans des**

cours d'eau pollués aux nonylphénols à 1 µg/L ne supporte pas son arrivée dans le milieu marin et meurt (12). Dans la Bruche, la concentration de 4-t-Nonylphenol-diethoxyl est passé de 0.2 à 1 µg/L entre 2004 et 2008 (1), pour une norme (européenne) maximum de 0.3 µg/L (14). **Soit un taux mortel pour le saumon qui y aurait séjourné et regagnerait la mer.**

De même, le taux de mercure dans ce cours d'eau était de 0.1 µg/L (1) pour une norme maximum de 0.05 µg/L (14), le mercure ayant la propriété de s'accumuler dans les tissus gras des espèces de poissons – notamment le saumon – qui fréquentent de tels milieux pollués.

Enfin, le taux de cadmium mesuré dans la Bruche en 2008 était de 1 µg/L (1) pour une norme de 0.09 µg/L (14), soit un taux dépassant 10 fois la norme maximum. Le cadmium étant connu pour s'accumuler lui aussi dans la chair des poissons avec pour conséquence l'altération du système de régulation ionique, pouvant ainsi entraîner la mort (16).

La présence de tous ces micropolluants est de nature à altérer les fonctions de développement et reproduction du saumon, comme celles des autres espèces.

Il résulte que la Bruche, bien qu'elle soit considérée par le SDAGE 2010-2015 comme un axe prioritaire pour la migration et la reproduction du saumon :

présente une qualité physico-chimique actuellement incompatible avec la vie et la reproduction de cette espèce,
n'est finalement pas fréquentée naturellement par le saumon, en dépit de plus de 20 ans d'alevinage.
Conclusion : En finir avec la gabegie et l'opacité

Le cas de l'Association Saumon-Rhin et de la confiance aveugle que lui ont jusqu'à présent accordé les pouvoirs publics (DDT, Onema, Dreal, Agence de l'eau…) est emblématique des problèmes que rencontre la politique de l'eau en France.

• Un objectif posé de réintroduire le saumon sans analyse ni hiérarchisation de l'ensemble des facteurs de dégradation de l'eau et des milieux ayant conduit à la disparition de l'espèce concernée, donc sans adéquation ni analyse de la réceptivité du milieu permettant d'atteindre de l'objectif fixé,
• Le coût économique n'est pas réellement évalué (coût direct des opérations

envisagées et coût indirect sur les autres usages de l'eau), de sorte qu'il est impossible de produire une analyse coût-avantage et d'estimer la proportionnalité des moyens et des résultats,

• Les premières mesures prises (par exemple alevinage) ne font pas l'objet d'un suivi systématique de nature scientifique, avec analyse critique des résultats et progrès dans la compréhension des échecs / réussites observés,

• Il en résulte un flou manifeste, mâtiné de bons sentiments (« c'est pour l'environnement ») dont la générosité n'excuse toutefois ni l'inefficacité ni l'opacité.

Pour 2013-2018, les Agences de l'eau ont provisionné près de 2 milliards d'euros à consacrer à la continuité écologique. S'y ajoutent d'autres financements publics par les collectivités territoriales et divers établissements à caractère administratif ou scientifique. Ces dépenses sont consenties en pure perte si elles visent un objectif inatteignable, comme réintroduire une espèce de poisson dans une rivière dans laquelle il ne peut manifestement plus vivre. Il faudrait commencer par le commencement : dépolluer les milieux aquatiques, venir à une gestion maîtrisée de la prédation, admettre que certaines rivières sont des milieux très anthropisés, ce qui a induit une modification de leurs peuplements et écosystèmes piscicoles, recouvrer la biodiversité qui reviendra au fur et à mesure de la dépollution…. certainement pas grâce à l'arasement des seuils.

Sources :
(1) Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse :
http://www.rhin-meuse.eaufrance.fr
(2) IMAGE – Informations sur les Milieux Aquatiques pour la Gestion Environnementale :
http://www.image.eaufrance.fr
(3) Site Association Saumon-Rhin
http://www.saumon-rhin.com
(4) Lettre du Président du Comité de Gestion du Bassin Bruche Mossig à Alsace-Nature
http://www.bassinbruchemossig.org/Pages/LettreAlsaceNature.htm
(5) Passes à poissons de la Communauté de Commune de la région Molsheim – Mutzig
http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/passe-a-poissons.htm
(6) Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace
http://alsace.lpo.fr

(7) Rapport n°190 de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin – Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin dans les Etats riverains du Rhin en 2010.
(8) Rapport n°167 de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin – Analyse ichtyo-écologique globale et évaluation de l'efficacité des mesures en cours et des mesures envisagées dans le bassin du Rhin pour réintroduire les poissons migrateurs.
(9) Frédéric Vion, 2005. Analyse des projets d'introduction, d'extension, de réintroduction et de restauration du saumon atlantique (Salmo salar L.) dans le monde.
(10) Saumon-Rhin. Suivi de la reproduction des migrateurs amphialins en Alsace, Campagne 2010.
(11) Largiadèr, Guyomard, Roche, 1996. Mise en évidence de la reproduction naturelle du saumon atlantique (Salmo salar L.) dans un affluent français du Rhin par analyse génétique d'œufs prélevés dans les frayères.
(12) Fairchild, Swansburg, Arsenault et Brown, 1999. Does an association between pesticide use and subsequent declines in catch of Atlantic Salmon (Salmo Salar) represent a case of endocrine disruption ?
(13) Conseil Général 67, Service Rivières, 2011. Le bassin versant de la Bruche et de la Mossig.
(14) Directive 2008/105/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE.
(15) Conseil Général 68, 2011. Rapport n°CP-2011-6-6-4 : « Soutien à la Vie Associative et aux collectivités ».
(16) CECPI n°30, 1977. Critères de qualité des eaux pour les poissons d'eau douce européens, Rapport sur le Cadmium et les poissons d'eau douce.
(17) ONEMA n°38, 2008. Grands Cormorans, Recensement du 12 décembre 2007 – Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne.